



AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement et le code de l'urbanisme

Bulletin N° **79** juin 23

Groupement forestier

www.sauvegarde-forets-morvan.com

BP 22 71401 Autun Cedex. Téléphone : 03 85 86 26 02

Local : 1 rue des Pierres à Autun. E-mail : contact@autunmorvanecologie.org

www.autunmorvanecologie.org

Editorial

Tout récemment, un article publié dans la très célèbre revue « Nature » revenait sur le concept des « 8 limites planétaires ». 8 limites écologiques parmi lesquelles se trouvent le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, ou encore l'utilisation mondiale de l'eau. Utilisées comme des garde fous, elles ne doivent pas être dépassées sous peine d'un basculement générale et irréversible du fonctionnement de notre Terre.

A ces limites, appelées limites « sûres », les auteurs de l'article publié le 31 mai dernier ont ajouté des limites plus basses, appelées limites « justes » : des seuils qui, une fois franchis, indiquent une grande vulnérabilité des individus face aux dommages causés par les changements planétaires.

Alors où est-on ? Le tableau est sombre : d'après cette étude, sept des huit limites « justes » ont été dépassées et, pire encore, six dépassent même la limite « sûre ». Prenons l'exemple du changement climatique. La limite "sûre" est fixée à 1,5°C car, en-dessous de ce seuil, la probabilité de déclencher des phénomènes majeurs, tel que l'effondrement de la calotte glaciaire du Groenland, est considérée comme "modérée" par les chercheurs. Cependant, la limite "juste" est fixée à un seuil plus strict de 1°C, car à ce niveau de réchauffement, des dizaines de

millions de personnes sont déjà exposées à de profonds bouleversements. Pour rappel, le GIEC envisage un réchauffement de

corps malade dont « tous les organes seraient affectés » ... La guérison est-elle possible ? « La fenêtre est encore ouverte, mais

elle commence à se fermer » selon l'un des chercheurs de l'article. La possibilité d'établir un diagnostic n'est pas le seul intérêt de ces limites planétaires. Prendre du recul et avoir une vision plus globale est peut-être leur qualité principale. Aux différents rapports du GIEC que nous lisons, nous sommes focalisés sur l'élévation de la température moyenne sur le globe. Des « solutions » peuvent alors être proposées pour tenter de freiner cette élévation, mais la plupart du temps en abordant ce problème sous un angle très réducteur et purement technologique. C'est le cas des agrocarburants dont on nous vante tant les mérites. Le rejet de CO₂ dû à leur utilisation est compensé par leur production en agriculture, captatrice de ce gaz.

En ce qui concerne la limite « changement climatique » le bilan semble donc plutôt correct ; il est en revanche particulièrement mauvais concernant d'autres li-

LES RENDEZ-VOUS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 7 juillet à 18h
Auditorium de l'Évêché à Autun

Le photovoltaïque : équipement de la maison

Samedi 8 juillet de 14h à 17h
Terrasse de l'Europe à Autun
En présence de Bertrand Reymondon, architecte urbaniste, conseiller auprès des Parcs Régionaux pour le CAUE et de Flora Moulin conseillère France Rénov

Les Gardiennes de la Planète

Samedi 8 juillet à 20h30
Cinéma l'Arletty, à Autun

Film documentaire de Jean-Albert Lièvre
« La vie sur Terre repose sur un équilibre fragile dans lequel tous les êtres vivants ont un rôle à jouer. Longtemps méconnu, celui des baleines s'avère essentiel face aux défis du changement climatique. Le film nous l'explique et nous alerte sur les dangers qui guettent ces géants, et sur les conséquences que pourrait avoir leur disparition. »

+1,5°C probablement avant 2040...

Les spécialistes du climat interpellés sur le franchissement de plusieurs des 8 limites planétaires parle de notre planète comme d'un

mites planétaires comme le « changement d'usage des sols » puisqu'il faudrait cultiver davantage de terre pour produire les agrocarburants en quantité suffisante. Plus généralement, plusieurs chercheurs interpellent sur les dangers de sectoriser les problèmes en particulier lors de conférences, souvent très médiatisées, comme les conférences mondiales sur l'eau, les océans,

le climat... Si nous souhaitons proposer des solutions réelles et pérennes, il nous faut avoir une vision globale des facteurs écologiques sur lesquels travailler : biodiversité, climat, énergie ... En bref, **prendre en compte dans leur globalité l'ensemble des 8 limites planétaires.**

Alors, est-ce un problème insoluble ? Non ! Des solutions ont déjà été trouvées, des solutions

qui accompagnent la régénération des milieux naturels comme... les forêts ! Ces solutions permettent de s'éloigner des seuils donnés par les limites « changement climatique », « biodiversité » et « qualité de l'eau ». Soutenir AME et le groupement forestier, c'est donc avoir parfaitement intégré les enjeux des 8 limites planétaires !
Vincent

Rapport d'activités

Energies renouvelables

Comme nous l'avons déjà précisé auparavant, notre position en tant qu'association de protection de l'environnement sur les implantations de centrales éoliennes ou photovoltaïques est claire : nous souhaitons favoriser et accompagner ce type d'implantation en veillant à l'absence de répercussions sur l'environnement, en particulier nous souhaitons être vigilants sur les impacts et atteintes éventuels qui pourraient être faits sur la biodiversité.

Pour être capable de répondre à cet objectif et mieux cerner les enjeux liés à l'implantation d'un parc éolien ou photovoltaïque, **il faut posséder les compétences techniques nécessaires**, qui, il faut bien l'avouer, nous manquaient cruellement. Nous progressons, mais nous avons encore beaucoup à apprendre ! Nous souhaitons vous embarquer avec nous dans cette quête de connaissances... Nous avons donc organisé une soirée ciné/débat au cinéma Arletty en octobre dernier avec l'ensemble de nos partenaires/formateurs : Negawatt, ADEME et Baywa-re. Nous avons assisté et participé à un moment d'échanges et de témoignages précieux de maires s'étant impliqués dans des projets citoyens.

En janvier un apéro-quizz à notre local a permis de tester et de consolider nos connaissances sur les énergies renouvelables et de tordre le cou à nombre de fausses idées ou informations...

Passons à la pratique ! Un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'aérodrome d'Autun-Bellevue a été lancé en avril par la Communauté de Com-

munes du Grand Autunois Morvan. La surface proposée est de 10 ha environ, avec une production prévue d'environ 4 MWh sur 1 an (1 ha permet de produire 0,4 MWh sur une durée de 1 an soit la consommation énergétique de 350 habitants).

L'entreprise BayWa-re, avec laquelle nous sommes en contact, a candidaté sur ce projet, ce qui nous permettrait de pouvoir s'impliquer plus aisément dans ce dossier. Pour ce qui est de l'impact environnemental et en particulier sur les zones humides situées en périphérie de l'aérodrome, nous avons fait appel à la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun) pour bénéficier de son expertise. Bref, un gros dossier en cours de traitement !

Par ailleurs, nous avons été contactés par un collectif basé à St Pierre de Varennes (située proche du Creusot). Ce collectif a été créé à la suite de projets de parcs photovoltaïques situés dans des zones limitrophes à la commune. Elle s'inquiète de la multiplication de ces projets et de leurs impacts paysagers et environnementaux possibles. Ce dossier soulève plus particulièrement la question de **l'agrivoltaïsme**, c'est-à-dire de l'utilisation de terres agricoles pour la création de parcs photovoltaïques.

Nous sommes en lien avec la Confédération Paysanne à l'écoute des difficultés rencontrées par les agriculteurs, là aussi nous apprenons énormément. Notre rôle sera de les accompagner au mieux dans des choix cruciaux pour leur avenir.

La priorité du photovoltaïsme doit être donnée à la valorisation des friches et des zones d'activités

économiques dont les sols ont déjà été artificialisés. *Vincent*

Aménagement du territoire

Nous sommes membres de la Commission Régionale de la Biodiversité, Cette Commission est constituée de représentants de l'état, d'élus, de syndicats et d'associations. C'est un lieu d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. En toile de fond l'effondrement de la biodiversité et la menace d'une 6ème extinction de masse.

La Bourgogne Franche Comté est dans le peloton de tête des régions les plus exposées : sur les 20 000 espèces inventoriées, plus de 1 600 sont menacées. Cela n'arrive pas qu'aux autres.

La Commission Régionale de la Biodiversité précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées pour l'aménagement du territoire par le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADDET) : la protection et la restauration de la biodiversité, transports, énergies, habitat etc.... Parmi les mesures qui ont été annoncées, deux d'entre elles, si elles sont réellement mises en œuvre, seraient une avancée positive :

I) Création de zones protégées.

Objectifs : atteindre 30% du territoire national et des eaux maritimes en zones protégées, dont 10% sous protection forte. Aujourd'hui en Bourgogne Franche Comté 27% du territoire est protégé, mais seulement 1,5% sous protection forte. Protection également de 1 600 espèces

faunes et flore en danger hautement protégées.

Ce que nous en pensons ? Sanctuariser certains lieux, c'est laisser la porte ouverte, à une exploitation non raisonnée de notre environnement ordinaire. A l'heure actuelle nous nous rendons bien compte que les zones protégées ne le sont que de nom, que les zones Natura 2000 ne protègent rien sauf quand il n'y a pas d'enjeu, que les sites classés loi paysage sont exploités, (le Preneley) la seule contrainte étant de demander une autorisation, qui est systématiquement accordée. La règle du jeu en France est la dérogation. Mais il est vrai aussi que c'est notre dernier recours (Uchon). Les espèces en voie de disparition, hautement protégées ne le sont que si cela ne gêne personne : le lycopode à massue en est un bel exemple. (Haut Folin)

Comment sont gérées toutes ces zones classées dont le nombre doit augmenter de façon conséquente d'ici 2024 ?

Plusieurs organismes représentants de l'autorité publique sont en charge du suivi de ces dossiers :

* La DREAL (représentant du Ministère de l'environnement) qui inscrit les zones classées et délivre les autorisations d'exploitation en zone classée (pour la forêt)

* L'Office pour la Biodiversité : qui fait appliquer la loi – police de l'environnement

* Le Parc qui n'est pas opposable, qui intervient en soutien, et à qui il ne reste parfois que les yeux pour pleurer.

* Les Communautés de Communes responsables de la gestion des lieux dans le respect du statut des zones en relation avec la DREAL.

L'ONF exploite les forêts domaniales et communales, Il en résulte une dilution totale des responsabilités, tous ces organismes se paralysent. Dans l'incapacité de définir qui a la responsabilité. En cas d'incident les constats de gendarmerie sont abandonnés et on laisse courir (les Settons). Alors, qu'espérer d'un renforcement de ces zones « protégées » si les conditions de suivi et d'intervention ne changent

pas ?

La DREAL est réduite à peau de chagrin et tous les dossiers sont des dossiers qui demandent de la présence sur le terrain, du temps, de l'énergie. L'OFB est sollicité également pour des dossiers épineux, compliqués ou l'intervention terrain le contact avec les gens sont là aussi fondamentaux.

Le deuxième dossier qui nous paraît important, mais auquel on apporte déjà des bémols avant la mise en œuvre :

2) le ZAN : ZAN (zéro artificialisation nette) Demande est faite aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. En France, 6 à 9% des sols sont artificialisés, c'est-à-dire qu'ils ont connu une altération de leurs fonctions naturelles en raison d'activités humaines. Au cours de la dernière décennie, entre 20 000 et 30 000 hectares ont été artificialisés chaque année en moyenne, principalement au détriment de surfaces agricoles. Alors oui, c'est une avancée réelle sauf que la demande est de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Donc les villes qui ont bétonné comme des fous, avec implantation des centres commerciaux etc.....vont pouvoir continuer à bétonner 50% des débordements constatés et actés. Quant aux zones rurales elles pourront également construire l'équivalent de 50% de ce qu'elles ont construit les 10 dernières années. Comme le disait le Maire d'une commune, j'ai construit une maison en 10 ans, ma commune aura donc droit à une demi maison d'ici 2030.

La bagarre est installée entre ville et campagne. On s'acheminait à la dernière réunion à 60% pour les villes et 40% pour les campagnes, proposition refusée par les Maires des communes rurales qui demandent 60% campagne, 40% villes. Derrière le zéro artificialisation il ne s'agit pas de ne plus artificialiser mais de

compenser : pour chaque mètre artificialisé l'équivalent doit être rendu à la Nature : déconstruit, dépollué, re végétalisé etc.. On continue à vouloir partager un gâteau qui n'existe plus. La « Commission de la Terre » groupe de 40 scientifiques ont fixé 8 limites à ne pas dépasser pour que la planète reste habitable. Pour préserver la biodiversité il faudrait laisser intact 50 à 60% des écosystèmes naturels. Nous avons déjà consommé 50% de ces 50% à préserver que nous devrions déjà rendre.

La Forêt Aujourd'hui, où en sommes nous ? Cela ne va pas mieux !

La forêt va mal, ce n'est pas un scoop, mais pourtant c'est la première fois que l'impact des coupes sanitaires, incendies, coupes d'exploitation est officiellement mesuré en un affaiblissement du rôle de captation de carbone de la forêt. Se rajoute aux contraintes qui pesaient sur la forêt, une nouvelle raison d'exploiter : le bois/énergie. Une énergie bien pratique, promue par les services de l'État, qui donne bonne conscience : énergie durable ? Quelle est la réalité du stock disponible ? Quelle évaluation en a été faite ? Durable à partir de quand et jusqu'à quand ?

Commission Régionale Forêt Bois

Cette commission sous la houlette de la Région réunit deux fois par an les professionnels de la forêt, des élus, le Parc, des associations. Nous en faisons partie. Sont présentées des études sur l'évolution des forêts, la situation sanitaires des essences, l'avancée des épidémies, les recherches pour faire face au défi climatique ? Et dernièrement une étude sur (on parle beaucoup) les coupes rases, mais de quoi parle-t-on ? Quelle réalité ?

Toutes les données sont là. Il est écrit et dit, en conférence, scientifiquement, mais avec précaution que la monoculture est un problème. Qu'il va falloir mélanger des essences..... L'angoisse est réelle, le blocage semble total. Même lorsqu'on dit, que l'épidémie est repartie, qu'elle flambe en plaine et en hauteur, les sapins pectinés sont eux aussi

touchés....et qu'il faut compter sur des années de perte d'exploitation.

Notre ambassadrice à la « Havane »

Bien qu'à la retraite, Lulu s'est démultipliée dans les interventions, interviews Radios, télé Journaux. Elle intervient toujours autant dans les dossiers difficiles en défense de la forêt.

Novembre 2022 participation à l'émission "Aux arbres citoyens". Rencontre avec le ministre Christophe Béchu qui viendra visiter Montmain et rencontrer les co-gérants du GFSFM. Plein feux sur les coupes rases. Depuis, Lulu enchaîne émission sur émission.

Vous aviez dit retraite ?

Le Groupement Forestier vient d'acquérir une nouvelle forêt à Brassy (58), une forêt de 21 ha située sur la berge Nord/Est du lac de Chaumeçon. Il s'agit d'une unité importante pour la région compte tenu du morcellement du foncier forestier sur le territoire. La propriété est principalement assise sur un versant exposé à l'Ouest. L'altitude varie de 400 à 500 m, soit un dénivelé assez marqué. Les peuplements forestiers sont à dominante résineuse, comprennent deux essences principales, le douglas (16 ha) et le sapin pectiné (1,5 ha). Leur introduction a été réalisée dans les années 80 sur la majorité de la superficie, le surplus correspondant à un taillis sous futaie (2 ha) de fond de versant et à une plantation âgée de chêne d'Amérique (1,5 ha). La famille vendeuse possédait cette forêt depuis plusieurs générations et l'activité du flottage du bois l'avait impactée. En évitant la coupe rase des résineux, la sylviculture mise en place permettra la restauration progressive des habitats forestiers et l'amélioration de la biodiversité. L'objectif consiste à jardiner cet espace pour réintroduire un mélange d'essences autochtones comme le chêne, le châtaignier et le hêtre au sein de la régénération de résineux. La proximité de parcelles gérées par des institutionnels gérant en monoculture nous motive à cet exercice. Les berges du lac seront laissées en libre évolution

AME et le Parc du Morvan 2022 (dossier suivi par Marie). Le Parc du Morvan est une partie importante du bassin de vie et d'engagement de membres de AME. AME fait partie du Cac (Conseil associatif et citoyen) depuis sa création... malgré les importantes difficultés de fonctionnement de cette instance dans ces récentes périodes qui n'ont pas été propices à la création d'une dynamique citoyenne et participative dans le Parc.

En 2022 le "temps fort" a été la participation de AME, alliée pour l'occasion aux autres associations environnementales et aux deux groupements forestiers citoyens du Parc, aux réunions d'élaboration de la nouvelle Charte forestière Du Parc du Morvan pour les 5 ans à venir. On ne peut pas à proprement parler de grandes avancées par rapport à la précédente. Nous veillerons cependant à la mise en œuvre de son contenu.

En effet, la conscience des conséquences visibles du changement climatique (scolytes des épicéas, dépérissement d'autres essences ... même le hêtre est en souffrance) se fait dans la filière parmi les propriétaires et les exploitants. Ils sont également interpellés par le refus sociétal croissant de leur type de sylviculture "usine à bois" et coupes rases ... Par contre si le discours change (un peu) ... la réalité de terrain n'évolue guère comme nous pouvons tous le constater en allant nous promener dans le Parc du Morvan! La loi étant toujours plus favorable à la production de bois qu'à la pérennisation de la forêt et à sa multifonctionnalité... et le Parc n'étant pas opposable, il n'a que peu de moyens d'obliger à une sylviculture à couvert continu, étagée et d'essences variées comme nous le pratiquons dans le GFSFM... plus efficace contre le changement climatique, pour capter le CO2... et pour donner un avenir à une forêt vivante et à sa biodiversité dont nous sommes!

Une autre forme de participation citoyenne va être expérimentée cette année ... AME continuera de s'y impliquer et d'être une voix

consultative au Conseil Syndical. L'association va diversifier son implication auprès des élus, au delà de la forêt, dans des groupes de travail du Parc (comme celui sur la transition énergétique...) dans la mesure des moyens de l'association qui est aussi la vôtre...

Les déchets

Point sur le compostage collectif dans l'Autunois (Dossier Bernadette et Danielle) Le tri à la source des biodéchets est prévu par le gouvernement, suite à une loi européenne, pour le 1er janvier 2024 pour tous (collectivités, ménages, professionnels). Cela veut dire que tout citoyen aura plusieurs solutions pratiques pour valoriser ses biodéchets (composteurs individuels, compostage partagés...).

La Communauté de Communes de l'Autunois Morvan (CCGAM) a mis en place 12 conteneurs de compostage en établissements et 41 points de compostage pour les particuliers.

Le compostage permet de réduire jusqu'à 90% la masse des déchets organiques. La masse de ces biodéchets est sensiblement égale à celle des déchets ménagers résiduels (ce qui reste dans nos poubelles après tri et recyclage), chiffres venant de la CCGAM. D'où l'importance de valoriser nos biodéchets en compost. **Ce qui vient du sol repart dans le sol.** La pollution due au transport de ces biodéchets et à leur enfouissement ou incinération est aussi fortement diminuée. Allons jusqu'au bout dans le tri : après le verre, les emballages, les textiles,... et maintenant nos biodéchets. A quand une poubelle de déchets ménagers réduite à zéro ?

Les autres commissions

Nous sommes toujours présents dans les commissions : Sites et Paysages, la Commission d'Aménagement Commercial, nous sommes membre de la commission Forêt du parc, Natura 2000, Office Régional de la biodiversité, Comité de pilotage Bibracte, Commission Consultative des Services Publics

Locaux, le SMEMAC (Syndicat Mixte de l'eau) FEADER, (Fonds Européen Agricole Pour le Développement Rural). Nous faisons partie du Conseil d'administration de Vents du Morvan, de FNE 71, nous renforçons nos liens avec la Confédération Paysanne, Terre de liens,

Il y a bien d'autres dossiers en cours, pour lesquels nous nous appuyons sur les compétences d'associations spécialistes : Les pesticides, OGM (Génération Futures), le nucléaire (Sortir du nucléaire), la condition animale (L214.) . Greenpeace, Bloom, Sea Shepherd pour tout ce qui concerne la biodiversité des espaces maritimes. Nous avons la chance d'avoir Reporterre, Good Planet. Les sources d'information ne manquent pas, le temps pour les traiter, oui. Nous avons également nos guetteurs au sein d'AME qui nous envoient des informations précieuses et suivent des dossiers au cas par cas. Qu'ils soient remerciés, car au-delà de l'information précieuse qu'ils nous apportent, c'est un magnifique encouragement à nos actions.

Manifestation en 2022

Ciné débat en octobre autour des énergies renouvelables à partir du documentaire : l'Europe un continent bouleversé. Présence de Negawatt, l'ADEME, Baywa-re, témoignage d'Yves Poëte porte parole de la coopérative Jurassic-énergies renouvelables citoyennes, projet participatif photovoltaïque à St Claude, et Armelle Devillard, Maire de La Chapelle au Mans, témoignage sur le vécu d'une commune au bord d'un champ d'éolien. Cette soirée a été suivie en 2023 par un atelier quiz autour de ces 2 modes d'énergies renouvelables

Animation

Nous avons eu la chance d'avoir un stagiaire très motivé et convaincu pendant 3 mois. Il a eu pour tâche de faire un inventaire de la faune et de la flore aux méandres de l'Arroux et d'en tirer un livret avec des visites guidées du lieu, auxquelles s'est rajoutée

la visite d'un jardin à la découverte de notre « biodiversité ordinaire ». Visite en forêt avec des collégiens. Participation au Comité de pilotage Atlas Biodiversité. Nous avons participé entre autre à l'enquête autour du Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Il y a eu plusieurs interventions sur des dossiers forêts, coupes rases et dégâts liés au débardage, notamment à Marigny l'église avec destruction d'une partie du GR13 . Comme tous les ans nous avons répondu présents à la Fête de la nature à Roussillon, la Fête des associations à St Brisson, à Caba bio au Creusot, la Fête de la pomme Moulin de Chazeu

Nous avons déjà bien entamé 2023 qui s'annonce chargé

Suivi des dossiers en cours,

le Parc. Nous avons rejoint la commission TEPOS, (Territoire à Energie Positive)

La Charte 2020-2035 fixe l'ambition pour le Morvan de devenir un « territoire à énergie positive ». Le groupe de travail, souhaite travailler sur des projets concrets et les structurer, en particulier sur une démarche/ expérimentation/innovation, en lien avec les enjeux de changement climatique ; il souhaite aussi définir une stratégie globale de développement qui donnera du sens aux initiatives locales.

Les restaurants scolaires

Il y a quelque temps déjà que nous avons envisagé de travailler sur ce dossier avec pour objectif de développer la part du local et du bio dans les menus des cantines de l'Autunois. Nous sommes conscients de la problématique des approvisionnements nécessaires, c'est pourquoi des contacts ont été pris avec plusieurs producteurs locaux et bio afin d'estimer avec eux leurs capacités à fournir les cantines. Rendez-vous a été pris fin juin avec Mme Marie-Amandine Latour, responsable du pôle agriculture et des circuits courts à la CCGAM. Le dossier a été pris

en charge par un groupe de travail constitué de Françoise Fernandes, Bernadette Delangre, Clément Koenig et Aurore Hernandez.

Les haies (dossier Michel / Perrine Laire /Alterre)

La haie et un élément important de nos paysages, c'est souvent une contrainte pour un agriculteur, mais c'est aussi un élément riche en biodiversité. Fin septembre à St Eugène, journée d'information et de sensibilisation avec Alterre, pour présenter les services apportés par les haies, (bois paillage et énergie, stockage carbone). De quelles aides peut-on bénéficier ? Démonstration l'après-midi

Le loup (dossier Julie)

Le dossier n'est pas évident à suivre car le Groupe Loup de réunion publique organisé par le Parc du Morvan n'a pas survécu à la crise covid. Le loup oui. On en recenserait plus de 921 en 2022 individus sur le territoire français (sources : OFB, DREAL) la population lupine connaissant une hausse démographique. Un communiqué de presse de la préfecture régionale ARA (06/22) sur l'estimation de la population des loups indiquait que durant la période hivernale 2021-2022, la mobilisation collective de l'ensemble des partenaires du réseau (éleveurs, chasseurs, représentants d'association de protection de l'environnement) a permis de prendre en compte plus de 4500 indices de présence. Un important effort de formation (385 personnes formées) a été déployé afin d'améliorer qualitativement et quantitativement la collecte d'indices. De nouveaux secteurs, pour lesquels la connaissance sur la présence éventuelle du loup manquait, ont également été étudiés. La protection restant la priorité pour prévenir les dommages aux troupeaux, des autorisations de tirs d'effarouchement, de défense et de prélèvement peuvent ainsi être accordées selon les foyers de prédation . Les textes en vigueur fixent, à ce jour, le nombre maximum de loups dont le « prélèvement » peut être

Rappel:

Autun Morvan Ecologie tient sa permanence le vendredi matin de 10h à 12h, dans un espace clair et aéré !

autorisé chaque année à 19 % de l'effectif, soit un plafond légal de 174 loups abattus, taux qui n'affecterait pas la viabilité de l'espèce Canis lupus, protégée au niveau européen (protection remise en question par certains députés dont Jérôme Lecerle).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions a permis de constater l'an dernier, à la fois une hausse du nombre de loups mais également, pour la première fois, une baisse de la prédation en France tant en nombre d'attaques que d'animaux prédatés. En BFC, on ne recense pas de meutes, seulement des passages d'individus. Un arrêté préfectoral du 05/05/23 a fait passer 412 communes en cercle 2 (au moins 1 attaque "loup non écarté" sur année N,N-1,N-2, cercle de 3 à 0, cercle 0 : foyer de prédation, dispositifs renforcés) les éleveurs pouvant ainsi bénéficier d'aide à la protection des troupeaux pour financer des matériels de protection en plus des aides pour achat et l'entretien des chiens de protection ouvertes sur l'ensemble du département.

Malgré cela des éleveurs BFC regroupés évoquent une "impossible cohabitation" et interpellent le gouvernement, évoquant un objectif "zéro attaque", demandant à assouplir les procédures de tirs de défense, à ne subir aucun impact financier et bénéficier systématiquement d'un soutien psychologique (Le 26/05/23, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, trois des principaux syndicats agricoles de la région (FRSEA, JA, CR) et une dizaine d'autres organisations ont fait publier un communiqué de presse intitulé "Éleveurs ou loup : le Gouvernement doit choisir") Le fait est cependant que depuis 2020 peu d'éleveurs s'engagent et investissent dans la protection pérenne de leurs troupeaux qui leur est proposée (dossiers administratifs lourds décourageants). Depuis le 01/01/23, le retour du loup étant une nouvelle donnée, le dispositif PNA (Plan National d'Actions sur le loup et les activités d'élevage) est géré par l'État et non plus les

régions et la France est l'état d'Europe qui soutient le plus les éleveurs contre la prédation du Loup. Parallèlement à la commission Loup, géré par la Préfecture, un collectif s'est mis en place pour travailler sur ce dossier. Nous en faisons partie.

Manifestations 2023

Apéro Quiz : éoliennes et photovoltaïque avec la participation de Baywa-re et la participation d'un de nos adhérents devenu spécialiste dans ce domaine.

Essaimons nous : documentaire sur les échanges de semences. Débat sur la problématique du bio, les difficultés rencontrées par la filière (les z'amis de la Ferme)

Les vigneronnes : documentaire sur la viticulture en biodynamie : séance suivie d'une dégustation. Merci à l'Arletty et à son équipe, sans eux la vie serait plus dure !

Compte de résultats exercice 2022

Charges	2022	2021	Produits	2022	2021
	Sous-traitance / Stagiaire	577,00		630,00	Cotisation Adhérents
Frais local/Assurance	1 070,43	1 281,53	Don	3 035,00	3 990,00
Achat livre docu jeu ...		446,29	Vente	58,00	386,95
Papeterie/Photocopies	1 677,37	1 354,42	Intérêt Nef, Livret A	104,47	55,57
Timbres / Tél / Internet	1 959,49	2 309,95	Manifestation	70,00	812,55
Réception/Manifestation	1 959,64	1 491,98	Remboursement divers		124,78
Cotisation/Abonnement	671,00	1 522,00	Don pour parts GFSFM	2 625,00	1 880,00
Parts GFSFM	2 625,00	1 880,00	Mouvement de fond	3 850,00	2 850,00
Mouvement de fond	3 850,00	2 850,00	Total des produits	11 942,47	12 899,85
Total des charges	14 389,93	13 766,17	Total produits réels	8 092,47	10 049,85
Total charges réelles	10 539,93	10 916,17			
Trésorerie au 31.12.2021	17 851,39		Au 31.12.2022		
Recettes	11 942,47		CCP	1 669,27	
Dépenses	-14 389,93		Livret d'épargne	6 096,31	
Frais non débités	1 620,00		Livret NEF	8 831,94	
Chèques non crédités	-350,00		Caisse	76,41	
	<u>16 673,93</u>			<u>16 673,93</u>	

Pour l'année 2022, le nombre d'adhérents à jour de cotisation est de 220. Merci pour leur adhésion à AME, nous avons besoin d'être soutenus pour pouvoir communiquer et continuer plus que jamais à défendre la biodiversité et nos forêts. L'équilibre budgétaire n'a pas été réalisé en 2022. Cela s'explique par une augmentation des frais de communication et de manifestation (AG avec intervention extérieure, ciné-débat ...), ainsi qu'une diminution des adhésions et des dons. Fin 2022, AME est propriétaire de 129 parts du GFSFM, principalement grâce à des dons d'adhérents qui ne souhaitent pas être propriétaires de parts. Pour rappel Autun Morvan Ecologie fonctionne sans subvention. Nous tenons à notre autonomie.

Merci de continuer à soutenir l'association.

Bernadette

Le Groupement Forestier recherche toujours des forêts à acheter, n'hésitez pas à les contacter au 03 85 54 37 49 ou à leur écrire à l'adresse suivante: contact@sauvegarde-forets-morvan.com